

Projet d'établissement MULTI-ACCUEIL COLLECTIF « LA CAROUCETTE »



Multi-Accueil collectif « La Carousette »

Nombre de places : 20 places

Adresse : 173 Rue de la Gare - 34390 Mons la Trivalle

☎ : 04 67 97 61 25

E-mail : crechelacarousette@cdcmc.fr

Nom du gestionnaire : Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Statut du gestionnaire : EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)

Adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois Caroux

Date : 01 janvier 2026

Cachet, signature

Introduction

La Carousette est la suite d'une histoire qui a débuté dans le début des années 1980. Des familles de ce territoire rural ont décidé alors, de se regrouper en association pour créer un lieu d'accueil pour leurs tout petits enfants, avant qu'ils soient en âge de fréquenter l'école maternelle. La municipalité a participé alors, à la réhabilitation et à l'aménagement d'un petit local. Ce fût le début de l'accueil en Crèche Halte-Garderie associative parentale avec une capacité d'accueil de 12 enfants.

Dans les années 2000, ce projet, à la demande des parents, a été repris en gestion par 6 communes, puis par l'Intercommunalité. La capacité d'accueil est passée à 20 places suite à la construction de nouveaux locaux en 2015.


La Communauté de Communes du Minervois au Caroux gère aujourd'hui La Carousette(CDCMC), qui est l'une des 3 structures Multi-accueil collectif de son vaste territoire. La Carousette est toujours un lieu de vie important pour les familles de ce secteur et leurs jeunes enfants.

1 Projet d'accueil

1.1 Les prestations d'accueil proposées

Nom de L'établissement : Multi accueil collectif intercommunal « La Carousette »

Adresse :173, rue de la gare, 34390 Mons la Trivalle

 : 04 67 97 61 25 ou 06 71 08 76 70

E-mail : crechelacarousette@cdcmc.fr

Type d'établissement : Multi-Accueil collectif


Mode de fonctionnement : Fonctionnement en mode PSU

Nom du gestionnaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX

Statut du gestionnaire : EPCI

Etablissement placé sous la responsabilité de : Mr CABROL Patrick, Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Adresse du siège social : 16, place du foirail - 34220 SAINT-PONS de THOMIERES

 : 04/67/97/39/34

E-mail : elus@cdmc.fr

Rythmes d'accueil :

Le Multi-Accueil collectif « La Carousette » propose de l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

La capacité d'accueil est de 20 places :

Agrément modulaire : de 7h30 à 8h30 : 10 places/de 17h30 à 18h30 : 10 places

1 place peut être réservée dans le cadre du « plan pauvreté » dans le cadre d'une convention avec le département

Modalités de mise en œuvre de l'accueil en surnombre :

L'accueil en surnombre est prévu dans le cadre de la tolérance du dépassement des 15% de l'effectif.

Age des enfants accueillis :

L'établissement accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus (jusqu'à leur 4ème anniversaire).

Dans le cadre d'un déficit de fréquentation et après l'aval de la commission d'admission, les enfants âgés de 4 ans à 6 ans pourront être accueillis uniquement les mercredis et vacances scolaires.

Les inscriptions seront définitives après l'aval de la commission d'admission.

Jours et heures d'ouverture :

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du Lundi au Vendredi à l'exception des jours fériés.

Périodes de fermetures annuelles :

Les fermetures annuelles sont : période des fêtes de fin d'année, pont de l'Ascension, période estivale et fermetures exceptionnelles (cas de force majeure, mesure de sécurité, absence imprévue de personnel encadrant...).

Les dates précises des fermetures seront communiquées aux familles par voie d'affichage et le jour de l'inscription.

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap ou de pathologies nécessitant une attention particulière.

Les locaux construits en 2015 respectent les normes d'accessibilité PMR et permettent l'accès au lieu d'accueil pour toutes les familles.

L'accueil des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière, est possible après l'avis favorable de la commission, qui pourra être composée de la directrice, du médecin de crèche, et de l'équipe de la PMI ou de tous autres partenaires, pouvant apporter des éléments utiles à l'évaluation et au suivi de la demande.

Elle décidera des modalités d'accueil : mise en place d'un Plan d'accueil individualisé, aménagement du temps d'accueil, paniers repas, formation du personnel selon les besoins.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe et les intervenants

- Le binôme de direction pluridisciplinaire et complémentaire

Il est constitué par une éducatrice de jeunes enfants, directrice et une infirmière, adjointe de direction. Elles consacrent une partie de leur temps de travail à l'organisation et à la gestion administrative de l'établissement.

- **La directrice Éducatrice de Jeunes Enfants veille :**
 - ✓ Au bon fonctionnement de la structure : sécurité, santé, hygiène, respect des besoins et du développement de l'enfant, (bon état du matériel et des locaux, organisation et conditions d'accueil, protocoles...)
 - ✓ A l'accueil et à l'accompagnement des familles,
 - ✓ Au management de l'équipe, participe aux recrutements, élabore les plannings et transmet les données nécessaires au service administratifs, organise et anime des réunions d'équipe
 - ✓ Aux tâches administratives de gestion (inscriptions, contrats réservations et état des présences, facturations ; commandes de matériel ; en collaboration avec les services administratifs, le chef de service et les partenaires)
 - ✓ A la gestion de l'économat de la cuisine.

- ✓ À informer dès que nécessaire sa hiérarchie, et les services grave.
 - ✓ A l'élaboration, à la mise en œuvre et au respect du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement dont le projet pédagogique.
- **L'adjointe de direction infirmière**, travaille en collaboration avec la directrice, et assure la continuité de direction, en son absence.

Elle participe plus particulièrement à l'élaboration des protocoles et au suivi de soins, en lien avec le médecin conventionné de l'établissement.

Leurs compétences et leurs expériences se complètent.

La directrice et son adjointe interviennent également auprès des enfants quotidiennement, aux côtés des auxiliaires de puéricultures et des agents petite enfance.

En cas de difficulté de remplacement elles gèrent le temps consacré à la gestion différemment, la priorité étant le bien-être des enfants.

- **L'équipe éducative**

Elle se compose de professionnels qualifiés en petite enfance :

- ✓ 1 éducatrice de jeunes enfants, directrice du multi accueil
- ✓ 1 infirmière, adjointe de direction,
- ✓ 3 auxiliaires de puéricultures,
- ✓ 4 agents petite enfance, titulaires du C.A.P petite enfance.

Certains sont à temps plein, d'autres à temps partiel.

- **Les agents petite enfance et les auxiliaires de puéricultures** accompagnent les enfants et leurs familles au quotidien

Leurs missions sont :

- ✓ Accueil, écoute, accompagnement de la séparation,
- ✓ Echanges, et transmissions avec les parents, soutien à la parentalité,
- ✓ Observation des besoins et soins de l'enfant
- ✓ Proposition et accompagnement des enfants sur des temps de jeux et d'activités favorables à leur éveil et à leur bon développement.
- ✓ Veiller au confort de l'enfant, au maintien de l'hygiène et à la sécurité (entretien du matériel et des locaux en application des protocoles).
- ✓ Accompagnement vers l'autonomie.

Toutes ces actions sont effectuées en cohérence avec le projet d'établissement de la structure.

Les agents participent aux réunions d'équipe et aux séances d'analyse des pratiques et suivent des formations annuellement.

Ils s'inscrivent dans un travail en équipe et participe à l'accompagnement des stagiaires futurs professionnels.

Les auxiliaires de puériculture suivent plus particulièrement les soins et l'évolution des enfants et tiennent à jours certains outils mis en place en équipe.

Elles assurent la continuité de la fonction de direction selon le protocole de la directrice ou de son adjointe.

- **Les agents d'entretien des locaux et du matériel**

Interviennent pour partie sur le temps présence des enfants et après leur départ.

Ces agents veillent :

- ✓ au respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- ✓ à la bonne utilisation et au bon état du matériel mis à disposition, selon les protocoles établis
- ✓ à informer la hiérarchie de dysfonctionnements éventuels constatés

1 agent est en charge exclusive de l'entretien, à temps partiel sur la structure, (participe au suivi des stocks)

1 autre agent « très polyvalent » complète les interventions liées à l'entretien.

Cet agent polyvalent s'étant formé depuis son recrutement au CAP PE intervient auprès des enfants quotidiennement.

Plus ponctuellement il assure des remplacements de courte durée en cuisine.

- **Le cuisinier**

Prépare chaque jour les repas et les goûters pour les enfants de la Carousette et depuis juillet 2022 pour ceux d'une autre structure multi accueil gérée par la Communauté de Communes.

Il livre ces repas quotidiennement au multi accueil « Les Lutins » à St Pons de Thomières.

Il est chargé :

- ✓ De l'élaboration des menus types et des fiches techniques de recettes (destinés aux remplacements sur 5 jours). Les repas sont adaptés aux besoins nutritionnels de l'enfant, à son stade de développement et à son éventuel régime alimentaire
- ✓ De la production et de la valorisation de préparations culinaires, en privilégiant le « fait maison » et les produits locaux et/ ou biologiques (environ 30 à 35 repas et goûters quotidiens)
- ✓ De l'organisation du maintien en température pour les repas consommés sur le site de production
- ✓ Du conditionnement, et acheminement des repas en liaison chaude et froide, livraison sur le site Multi-accueil Les Lutins, avec le véhicule de fonction.
- ✓ De la passation des commandes, de la réception et du contrôle des marchandises, de la gestion des stocks et économat, en collaboration avec la direction de la crèche
- ✓ De l'entretien du matériel et des locaux de cuisine.
- ✓ De l'organisation, de repas thématiques en lien avec des projets pédagogiques

Le cuisinier participe :

- ✓ À la démarche qualité selon les protocoles établis : démarche HACCP (procédures d'hygiène, traçabilité, sécurité alimentaire...)
- ✓ À la dynamique d'équipe et aux projets de la crèche, réunions, temps festifs (buffets de fêtes de fin d'année)

- **Le Référent santé et accueil inclusif,**

Les missions du référent « santé et accueil inclusif » sont partagées entre le médecin de

l'établissement et la responsable du service petite enfance qui est diplômée d'état.

En concertation, ils sont chargés de :

- ✓ Informer, sensibiliser et conseiller les équipes en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Ils participent à la mise en place le cas échéant, d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou P.A.P (projet d'accueil personnalisé).
- ✓ Définir, présenter et expliquer les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec la directrice et organise les conditions du recours au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).
- ✓ Apporter leurs concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoin.
- ✓ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- ✓ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.
- ✓ Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- ✓ Contribuer, en concertation avec le directeur, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

Le médecin est chargé de :

- ✓ Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- ✓ Délivrer, en l'absence de médecin traitant, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

Le médecin est attaché à la structure par convention. Dans toutes les circonstances son avis prévaut sur l'avis du médecin traitant.

- **Le psychologue**

Il intervient lors des séances d'analyse des pratiques (voir plus bas § 1.3.3)

- **Les intervenants extérieurs**

Artistes, danseurs, musiciens, ou tout autre intervenant pouvant compléter un projet pédagogique porté par l'équipe, peuvent animer des ateliers d'éveil avec les enfants ou proposer des spectacles.

Il est alors établi une convention entre l'intervenant et le gestionnaire.

1.3.2 Le travail d'équipe

Les réunions d'équipe sont organisées en dehors du temps de présence des enfants sur la structure environ tous les deux mois.

C'est un temps de travail nécessaire qui permet de prendre un réel moment consacré à la réflexion et aux échanges sur les pratiques professionnelles, l'organisation, le suivi des enfants, les projets...

La volonté de pérennisation des postes participe à une stabilité de l'équipe, qui permet de cheminer dans la réflexion et les pratiques pédagogiques de celle-ci.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

- **Les réunions d'analyse des pratiques**

Elles sont organisées : environ 5 séances annuelles.

L'équipe est accompagnée par un intervenant psychologue.

Analyser, se questionner et ajuster régulièrement les pratiques professionnelles permet :

- ✓ D'approfondir et d'actualiser les connaissances concernant le jeune enfant
- ✓ De favoriser les échanges au sein de l'équipe et le partenariat avec différents professionnels
- ✓ De se donner dans l'organisation quotidienne, le temps, d'observer et d'identifier les besoins de l'enfant,
- ✓ De développer les capacités du personnel à observer et à analyser les attitudes, les situations et à adapter les réponses proposées.

- **La formation :**

Un temps de journée(s) pédagogique(s) ou de formation « inter-structures » : il est organisé chaque année avant la réouverture du mois d'août.

Il regroupe le personnel des 3 multi-accueil de la CDCMC ainsi que celui de la crèche familiale.

La formation individuelle :

Chaque agent peut demander annuellement, l'accès à une formation au sein du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale).

Il choisit celle-ci en fonction de ses objectifs, et de la cohérence avec son parcours professionnel.

Sa demande est soumise à la validation par sa hiérarchie ainsi qu'à l'admission par le CNFPT (selon les places disponibles).

1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

L'équipe dans son ensemble accueille des stagiaires afin qu'ils découvrent la globalité du fonctionnement de la structure, qu'ils soient issus :

- ✓ De formations petite enfance et du secteur sanitaire et social (CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance, Auxiliaire de puériculture, BAC pro ASSP et SAPAAT, EJE...)
- ✓ Des collèges, stage de découverte des métiers
- ✓ De la formation continue, parcours d'insertion, stage d'orientation professionnelle
- ✓ D'une formation en lien avec les activités de l'établissement (BTS diététique par exemple).

Une convention tripartite est signée entre le stagiaire le centre de formation et la direction. Lors d'un entretien le stagiaire est invité à visiter la structure, et la direction informe des conditions et du déroulement du stage (horaires, tenue de travail, pause repas, respects des règles d'hygiène et de sécurité, discrétion professionnelle...) Le stagiaire pourra à cette occasion faire part de ses objectifs et communiquer les documents supports de stage et d'évaluation ensuite. Un professionnel référent est désigné afin de faciliter la prise de repères pour le stagiaire, et il est plus particulièrement chargé de son accompagnement.

Un bilan à mi-parcours est proposé avec la direction (à partir des retours du stagiaire, du référent et de l'équipe) afin de soutenir la démarche de questionnement et l'atteinte des objectifs initiaux. Le stagiaire est sollicité pour programmer avec son formateur, un rendez-vous pour l'évaluation de fin de stage.

2 Projet éducatif

Être un lieu de vie, d'accueil, d'écoute, de dialogue, de respect de la différence, de socialisation.

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

Un premier entretien entre l'équipe de direction et la famille permet de construire et d'ajuster un projet d'accueil. C'est l'occasion d'une visite des locaux et d'une rencontre avec l'équipe. L'aménagement d'une période d'adaptation individualisée, est ensuite proposé à la famille, avec un professionnel référent, qui veille à tisser des liens de confiance entre l'enfant, ses proches et les professionnels.

Le référent accompagnera l'enfant dans la rencontre avec ses pairs et avec les autres membres de l'équipe. Il sera présent et disponible pour les temps quotidiens de séparations et de retrouvailles pendant cette période de transition, entre la famille et ce nouveau lieu de vie. La période d'adaptation est programmée sur une dizaine de séances, elle est ajustée selon l'âge, les besoins de l'enfant et de ses parents.

Lors d'une première séance un des parents échange avec le professionnel référent, sur les habitudes de l'enfant, son vécu, ses centres d'intérêt ; le parent peut quant à lui, demander plus de détails sur comment se passe la journée à la crèche, les affaires nécessaires...

Ensuite vient le temps de la séparation : court au début (20mn), il s'allonge progressivement. L'enfant partage des « moments clés » avec le référent : un change, un repas, un endormissement...Il arrive ainsi à vivre une petite journée à la crèche.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

La connaissance du développement de l'enfant associée à l'observation de ce qu'il exprime permettent de repérer ses besoins.

Les réponses qui sont alors proposées par les professionnels auront comme objectifs de favoriser son bien-être, son éveil et son développement, qui nous semblent indissociables.

Le milieu dans lequel évoluent les enfants, l'aménagement de l'espace, la lumière le bruit...ont aussi leur influence.

- **Comment se passe les accueils quotidiens ?**

- Plages horaires réservées à l'accueil :

Arrivées entre 7h30 et 9h15, et entre 13h30 et 14h.

Départs entre 13h30 et 14h et entre 17h et 18h30

- Les familles entrent à tour de rôle

L'intimité de chacun est ainsi mieux respectée lors des échanges parents/professionnels et l'on observe plus de sérénité dans les séparations et retrouvailles, avec les frères ou sœurs par exemple. (Le cas échéant les règles sanitaires peuvent être plus facilement respectées).

Un professionnel se rend disponible pour les échanges et pour accompagner l'enfant dans la séparation ou les retrouvailles, il assure aussi les transmissions écrites pour l'équipe (cahier, et classeur de suivi avec une intercalaire et des feuilles de suivi par enfant).

- L'espace d'accueil est fonctionnel et ludique :

- ✓ Un local à poussette
- ✓ 2 plans de déshabillage,
- ✓ Un porte manteaux et un dépose chaussures, des pochettes à chaussons souples à la hauteur de l'enfant, favorisent l'acquisition de l'autonomie.
- ✓ Des casiers à double entrées, communiquant avec la salle de change

L'enfant peut entrer, porté dans les bras, par le portillon, par un petit tunnel sous le plan de déshabillage, ou par le toboggan ! Chacun son rituel.

Dans la grande pièce de vie, lumineuse (baies vitrée et vélux), un jeu à découvrir attend les enfants dans la zone tout près de l'accueil !

Un espace plus cocooning peut accueillir les bébés ou un enfant plus grand qui veut se lover dans les coussins.

- **Comment se passe la journée ?**

Quand l'effectif devient plus conséquent une autre professionnelle propose une activité dans l'autre partie de la pièce de vie (séparées par des barrières basses), ou dans un espace différent (pièce de motricité, pièce réfectoire/ activités manuelles...) en **petit groupe**.

Le groupe de 20 est « une petite famille » d'âges mélangés.

Sa composition, et les besoins de chacun varient. Les espaces se veulent **modulables et variés pour pouvoir répondre aux besoins des enfants.**

Les plus petits : ont vite besoin de dormir ou de téter après leur arrivée ; une **professionnelle se rend disponible pour répondre selon le rythme de chaque enfant.**

Pendant ce temps,

Les plus « grands » sont pleins d'énergie.

C'est en les observant, en les écoutant, que les professionnels adaptent, les activités proposées.

Un **temps d'atelier** peut être organisé, parfois c'est un **jeu libre** qui s'organise entre enfants : au moins un professionnel est toujours là, disponible.

Ensuite c'est le moment des jeux à l'extérieur sous le préau ou dans

Les rituels et le rythme ponctuent la matinée de façon régulières :

- ✓ On boit un peu d'eau vers 10h
- ✓ On va changer la couche et/ou passer aux toilettes.
- ✓ Ensuite on va dans le hall, on cherche ses chaussures, on essaye de les mettre ... « *Dur dur parfois ! Heureusement il y a toujours quelqu'un qui est là pour m'accompagner, prendre un petit moment avec moi et bientôt.... Ah regarde ! j'y suis arrivé tout seul !!* »

« Certains jours, on choisit la fantaisie, et on change un peu les habitudes, on découvre une nouvelle activité, un spectacle...et il y a toujours quelqu'un que je connais bien qui peut me rassurer avec un câlin ou qui me propose mon doudou ! »

Ensuite c'est l'heure du repas, puis de la sieste, puis du goûter....

Et arrive l'heure des Mamans et des Papas !!

Les professionnelles verbalisent tout au long de la journée : elles essaient de mettre des mots sur ce que vit l'enfant, sur les temps qui ponctuent la journée, d'accompagner les relations avec ses pairs.

- **Le projet d'accueil des 4-6 ans :**

En cas de baisse de fréquentation liée à une baisse des demandes d'accueil des enfants de moins de 4 ans, il pourra être envisagé d'organiser un accueil occasionnel pour les 4-6 ans.

Il pourrait se faire les mercredis et durant les vacances scolaires.

Les enfants seraient accueillis dans un espace différent de celui des moins de 3 ans. Une nécessaire réflexion d'équipe a débuté : le matériel pédagogique, les activités proposées et l'aménagement de l'espace et des locaux, sont à prévoir. La formation de l'équipe et l'organisation fonctionnelle également.

2.2 Le soin

Le soin nécessite une attention régulière et s'appuie sur l'observation des besoins de l'enfant. Il conditionne une grande part de son bien-être.

Tous ces besoins sont à considérer tant dans leurs dimensions, physique, qu'émotionnelle et relationnelle.

Les connaissances sur le développement de l'enfant, le savoir-faire et le savoir-être des professionnels, se conjuguent pour tenter de répondre au mieux aux besoins propres à chaque enfant.

2.2.1 *L'alimentation*

- **Pour les plus petits**

Entrer à la crèche ne signifie pas arrêter l'allaitement maternelle ou changer de type de lait.

L'objectif est de préserver une continuité.

Poursuivre l'allaitement maternel est possible, tout autant que proposer une préparation pour nourrisson dans les mêmes biberons qu'à la maison.

Il suffit d'en parler ensemble, de s'organiser, en tenant compte des règles d'hygiène, et des spécificités de chacun.

- **Pour les plus grands**, préparation des repas sur place découverte :

Après une réflexion menée avec les familles, les élus, les professionnels, et les différents partenaires, en amont du projet de construction, il a paru cohérent de concevoir le bâtiment pour rendre possible la préparation des repas des enfants sur place par un cuisinier.

Les repas sont élaborés principalement à base de produits frais, locaux ou/et biologiques, selon la saisonnalité

Ce projet s'est élargi en 2022, à la préparation des repas pour une autre crèche du territoire, et à la livraison de ceux-ci en liaison chaude et froide.

- **Accompagnement vers la diversification** et sensibilisation à l'équilibre alimentaire L'équipe propose un support écrit informatif pour les familles.

Elaboré en équipe et actualisé lors d'un travail en partenariat avec une diététicienne, lors d'une formation inter-équipes, il permet l'organisation des introductions alimentaires dans la continuité de ce que les parents proposent à la maison.

Ce partenariat a soutenu également la réflexion sur les pratiques et le positionnement des professionnelles lors des temps de repas :

- ✓ Les temps de repas seront accompagnés par un nombre suffisant de professionnels : accompagnement individualisé des plus petits selon leur rythme
- ✓ Organisation du service et des repas collectifs :
- ✓ Vaisselle et mobilier adaptés aux enfants.
- ✓ Accompagnement vers l'autonomie : se laver les mains, s'asseoir à table, utiliser les couverts, le verre, etc.
- ✓ Apprentissages culturel et social autour du repas : partage d'un moment agréable, et serein
- ✓ Apprendre à identifier la sensation de faim, de satiété ; découvrir et différencier les goûts et les aliments, leurs textures, les nommer : le professionnel propose à l'enfant
- ✓ Respecter les choix alimentaires de la famille (autant que faire se peut : « sans » porc ou « sans » viande ou « sans » lait)
- ✓ Organisation et possibilité de mise en place d'un panier repas amené par la famille en cas de Projet d'Accueil Individualisé lié à une nécessité médicale.

2.2.2 Le sommeil :

L'équipe respecte le rythme propre à chaque enfant.

- ✓ Repérer chez l'enfant les signes de fatigue et proposer des temps de repos adaptés : une sieste, ou un temps calme (notamment pour les plus grands),
- ✓ Accompagner l'enfant vers l'identification de son besoin de sommeil, son expression et sa satisfaction,
- ✓ Proposer un espace adapté pour le sommeil : clair/obscur, calme, avec des repères sécurisants (l'enfant est couché dans le même lit, la même chambre, il prend son doudou.)
- ✓ Accompagner l'endormissement et le réveil : ritualisation, présence d'une personne selon le besoin, accompagnement vers la sérénité, l'autonomie à l'endormissement et le respect du sommeil de l'autre.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Moments privilégiés pour une relation duelle et des échanges individuels :
temps :

- ✓ Apprentissage d'attitudes préventives : se laver les mains, se mouchoir, tousser en maintenant son bras. Ces attitudes participent à la socialisation,
- ✓ Veiller au confort, au respect de soi et de l'autre, à travers le port de vêtements propres et adaptés à la saison et à l'activité,
- ✓ Accompagnement dans la découverte globale du corps, et reconnaissance de son intimité propre : vers le respect de soi et de l'autre,
- ✓ Proposer des temps de change réguliers et adaptés aux besoins individuels
- ✓ Disponibilité du professionnel pour les échanges verbaux, non verbaux,
- ✓ Encouragement de l'enfant pour qu'il participe lors des temps de soin, et qu'il tende vers l'autonomie,
- ✓ Accompagnement à l'acquisition de la continence :
Il passe par le dialogue avec la famille et le désir de l'enfant, afin de proposer un accompagnement en « co-éducation », en cohérence avec la maturité physique et psychologique de l'enfant, en tenant compte des enjeux affectifs et relationnels entre l'enfant et ses parents.
Une attention particulière est portée autour de la justesse des mots pour tenter d'expliquer à l'enfant ce qu'il ressent, ce qui se passe, le rassurer et l'encourager si besoin.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1 Le jeu et les activités

Comme l'a écrit Jean Epstein « *L'enfant joue sa vie* », c'est dire l'importance de ses activités de jeu, qui répondent à des besoins essentiels pour son développement.

La diversité des expériences proposées stimule l'éveil de l'enfant

Les propositions d'ateliers collectifs, mais aussi de temps de jeux plus individuels, et de jeux libres sont tout aussi important que l'aménagement des espaces de vie et la disponibilité des professionnels. Selon les différents moments de la journée, la composition du groupe d'enfants et les besoins observés, les propositions seront variées.

- **Besoin d'exercer sa motricité :**
 - ✓ Découvrir et maîtriser progressivement son
 - ✓ Corps et ses limites dans l'espace, gérer le
 - ✓ Tonus, expérimenter le rythme, l'équilibre...

Accompagnement et stimulation du bébé dans ces découvertes de l'espace et ses mouvements : favoriser la liberté de mouvement tout en veillant à sa sécurité.

Les bébés seront le plus souvent au sol et pourront voir les plus grands.

Ateliers autour de la motricité pour les plus grands :

- ✓ Parcours pédestres ou avec des vélos, trottinettes, porteurs ;
- ✓ Accompagnement sur des structures de motricité, et en terrains variés ;
- ✓ Jeux de ballons, cerceaux,
- ✓ Ateliers d'expression corporelle, « yoga »
- ✓ Piscine à balles, petite structure d'escalade.

La plupart de ces temps s'organisent dans le jardin, sous le préau ou bien dans la salle de motricité ;

- **Besoin d'observer, d'explorer, de découvrir :**
 - Favoriser la diversité des expériences, manipuler, démonter / construire, exercer la motricité fine, coordonner ses gestes, son regard, exercer les perceptions sensorielles par l'observation, l'imitation et la répétition.
 - Proposition de jeux de manipulation et de construction très variés et régulièrement renouvelés (légos, pièces en bois, vissage, perles, association de formes, de couleurs, jeux de tri, puzzles, jeux aimantés, transvasement de sable, jeux d'eau, jeux de reconnaissance sonore, dessin et graphisme, gommettes...)
 - Les sorties dans le jardin, et en dehors du lieu d'accueil, (quand l'effectif d'enfants le permet), sont l'occasion d'observer les petits animaux, les plantes, la vie du village... Le jardin potager est aussi un lieu privilégié pour cela.

- **Besoin de créer :**
 - Développer l'imagination,
 - S'exprimer librement afin de valoriser l'estime de soi et d'être reconnu en tant qu'individu
 - ✓ Proposition d'ateliers de manipulation et de modelage (pâte à modeler, pâte à sel, argile, sable « magique »), de peinture (différents supports et techniques), de dessin, de collage,
 - ✓ Ateliers, de découverte des sons et de la musique,
 - ✓ Temps de jeu libre

- **Besoin de communiquer, avec les adultes et avec ses pairs, et de cheminer vers la socialisation**
 - Accompagner l'enfant dans l'acquisition du langage :
 - ✓ Proposition de jeux vocaux, de comptines et jeux de doigts, d'atelier autour du livre (histoires, imagiers).
 - ✓ Proposition de diaporama, jeux de loto ou jeux séquentiels d'expression : sur les temps de vie quotidienne, les animaux...
 - ✓ Accompagner l'enfant dans la relation entre pairs, et l'expérimentation du langage dans cette relation à l'autre : Valeurs de respect, de politesse, limites du langage corporel, gestion de l'agressivité, expression de ses sentiments de ses émotions, apprentissage de la négociation...

- **Besoin de se sentir en sécurité : physique et affective**

Le professionnel veillera :

- ✓ À être à l'écoute de l'enfant, et attentif à son langage (non verbal, verbal et artistique...),
- ✓ À prendre du temps pour la relation duelle,
- ✓ À ce que l'enfant puisse s'exprimer et être écouté par ses pairs, à ce qu'il puisse tenter de mettre des mots « justes » sur ce qu'il ressent et ce qu'il vit. C'est reconnaître l'individu au sein du groupe et l'accompagner pour qu'il y trouve sa place.
- ✓ Le professionnel veillera aussi :
- ✓ À être à l'écoute de la famille, tout en respectant le règlement de fonctionnement du lieu d'accueil.
- ✓ À l'aménagement des locaux et de l'espace avec, comme priorités la sécurité physique des enfants et le respect des règles d'hygiène. La modulation de l'espace de vie sera possible tout au long de la journée, afin de pouvoir satisfaire au mieux aux besoins des enfants.

- ✓ À proposer des activités adaptées aux capacités de l'enfant, et d'apprendre à faire seul, à devenir autonome.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

L'enfant fait preuve de créativité dans toutes ses activités.

Les professionnels veilleront à travers leur attitude et leurs paroles, à laisser place à cette capacité propre à chacun et singulière.

Les supports de jeux proposés laissent la place à la diversité culturelle, et aux différentes formes d'art :

- ✓ Activités créatives avec des supports et des matières diverses
- ✓ Des comptines et musiques, de différents pays, imagiers sonores en plusieurs langues.
- ✓ Kamishibai.
- ✓ Découverte du livre (sorties bibliothèques)
- ✓ Découverte d'instruments de musique
- ✓ Spectacle théâtre pour jeune public proposé une fois par an dans les locaux
- ✓ Projets avec des intervenants extérieurs
- ✓ Les familles sont informées de ces moments et de ce que leur enfant a partagé, c'est souvent l'occasion de suggérer la possibilité, de renouveler et de partager aussi des moments de ce type, en famille. Les expositions de photos dans le hall d'accueil, pour le spectacle par exemple, permettent aux enfants d'expliquer ce qu'ils ont vu ou fait.

2.3.3 L'égalité garçon fille

Les professionnels invitent, lors de la période d'adaptation, le père ou la mère pour accompagner la transition entre la famille et la crèche. Au quotidien les transmissions lors des accueils se font indifféremment auprès de l'un ou l'autre des parents.

Tous les jeux et activités sont accessibles pour tous les enfants, et la diversité des découvertes sont valorisées et encouragées auprès des enfants et de leurs parents de la même façon.

Les professionnels lors de réunions d'équipe et des temps d'analyse des pratiques se questionnent au sujet des stéréotypes liés « aux garçons ou aux filles » pouvant être véhiculés :

- par des habitudes de langage,
- par l'expérience de vie propre à chacun,
- par les émotions et l'imaginaire collectif qui sont habituellement attribués au genre
- par les « rôles spécifiques » ou non, donnés à l'homme ou à la femme au sein de la famille et dans la société, selon les cultures.

Parler de cela c'est prendre conscience des différences et cheminer dans le positionnement professionnel.

3 Projet social et développement durable

Comme nous l'avons évoqué en introduction, la petite enfance, est inscrite dans les compétences des intercommunalités successives. Aujourd'hui ce sont plus largement l'enfance et la jeunesse.

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs*

Le multi accueil La Carousette est implanté sur la Commune de Mons la Trivalle, située à l'extrême

Nord -Est du territoire de la CDC du Minervois au Caroux, en Zone de Révision Urbaine

Cette commune rurale de 605 habitants (en 2018) est située au cœur du Parc Naturel du Haut-Languedoc, elle est blottie au pied du Massif du Caroux (altitude autour de 1000m). Celui-ci surplombe magistralement la vallée et limite la partie Nord de la Commune de Mons.

Cette dernière est au carrefour des axes principaux de circulation des 3 vallées :

- ✓ Vallée du Jaur en direction de St Pons de Thomières (à 23km à l'Ouest, où est implantée un autre multi-accueil crèche familiale géré par la CDCMC)
- ✓ Haute vallée de l'Orb, vers Bédarieux, (à 23 km à l'Est) qui est l'aire d'attraction et le bassin de vie auxquels la commune est rattachée, (un multi accueil implanté à Hérépien, un autre à Bédarieux, territoire de la CDC Grand Orb)
- ✓ Vallée de l'Orb vers Roquebrun (16 km au sud)

Les familles d'une dizaine de communes voisines, suffisamment proches (moins de 20 km) fréquentent le multi-accueil : Prémian, St Etienne d'Albagnan, Saint Vincent d'Olargues, Saint Julien, Olargues (Unité Urbaine de rattachement 662 habitants), Saint Martin de l'Arçon, Colombières sur Orb, Vieussan et Roquebrun.

Les familles du Poujols sur Orb sollicitent régulièrement des places en crèche, mais ces demandes ne peuvent être satisfaites, que lorsque la demande des familles résidentes sur le territoire de la CDCMC sont insuffisantes.

Les parents se déplacent pour le travail et pour amener leurs enfants à l'école ou à la crèche, car ils résident souvent sur une commune différente.

- **La Population**

La population des communes citées précédemment, est plutôt vieillissante. Cependant le taux de variation des familles avec enfants entre 2013 et 2018 est à la hausse. C'est une tendance globale sur les communes périphériques à Mons. (Cette tendance est encore plus marquée sur la commune de Bédarieux, bassin de vie).

Cette dynamique d'évolution plutôt positive témoigne d'un renouvellement de population.

Le marché immobilier relativement actif est abordable. Il semblerait plutôt favorable à l'installation de nouvelles familles sur ces communes.

L'habitat est majoritairement de type individuel.

Le marché de la location pour les familles semble « limité » par une proportion importante de résidences secondaires et de locations saisonnières liés à la fréquentation touristique.

En 2020 et 2021 le nombre d'enfants âgés de – de 3 ans est légèrement en hausse (respectivement +4.9 et +4.7% par an contre une augmentation entre 2 et 3% les années précédentes).

En ce qui concerne les enfants de moins de 2 ans, même s'ils sont peu nombreux dans ces communes rurales, (avec un nombre d'habitants ne dépassant pas 700 par commune) sont présents dans toutes les communes des alentours. Ceux ayant entre 2 et 5 ans sont également représentés dans presque toutes.

En ce qui concerne le nombre de naissances, sur le département la tendance est à la baisse.

Globalement, sur les communes aux alentours de Mons, les variations sont faibles. Toutefois une hausse significative pour Vieussan en 2018, confirme l'augmentation du nombre d'enfant(s). Sur les communes autour de Mons, le nombre de naissances reste stable autour de 25 en moyenne.

Les familles ont majoritairement 1 à 2 enfants à charge.

45% environ des familles allocataires ont entre 30 et 44 ans, et environ 10 % seulement ont moins de 30 ans.

Les couples avec enfants représentent environ 25% des familles allocataires et 10 à 15% sont des familles monoparentales (ces pourcentages sont proches de ceux observés au niveau départemental).

- **Situation au regard du travail et revenus :**

Le taux de chômage observé sur le territoire se situe entre 17 et 18%, (il est au-dessus du taux observé dans le département).

Les revenus des familles sont plutôt modestes.

23% des allocataires perçoivent le RSA (pour 14% au niveau du département), et 45% environ vivent sous le seuil de bas revenus.

Les activités saisonnières liées au tourisme et à l'agriculture caractérisent partiellement le type d'emplois locaux. Les besoins de garde de ces familles varient donc au cours d'une année.

D'autre part, la majorité des familles ont au moins un des parents qui travaille à temps partiel.

Elles n'ont pas de ce fait, des besoins de garde à temps complet sur la semaine.

Les secteurs d'activité essentiellement représentés dans les familles qui fréquentent la structure multi-accueil sont : médical, paramédical et service à la personne, enseignement, commerce, artisans, services.

Certains secteurs sont soumis à des emplois du temps fluctuant, (par exemple le service à la personne), d'autres ont des périodes de vacances important ou posées au dernier moment selon l'activité de l'entreprise.

On note également, beaucoup de changement de situation et une certaine précarité face au travail.

Toutes ces situations quelque peu « atypiques » impactent donc les besoins de garde des familles, et expliquent partiellement les absences « pour convenance personnelles » importantes sur les temps de garde réservés.

- **Besoins de garde et de socialisation**

Les besoins de garde pour des familles fluctuent dans le temps et selon les communes. Mons et Olargues, restent les communes qui en moyenne ont le plus d'enfants qui fréquentent la Carousette (sur les 15 dernières années).

Globalement il y a assez peu d'assistantes maternelles sur les 10 ou 11 communes évoquées précédemment. Le nombre de places chez les assistantes maternelles du territoire est plutôt à la baisse.

Entre 2018 et 2021, une baisse de fréquentation a été observée pour le multi-accueil. (Parallèlement entre 2015 et 2020 il a été aussi observé une baisse des effectifs d'enfants inscrits en écoles maternelles).

Cela a conduit à un questionnement, et à une analyse des besoins des familles avec les différents partenaires.

La fréquentation de la Carousette a repris difficilement après le confinement de 2020. Elle est nettement à la hausse en 2022.

Cependant, si une baisse venait à survenir à nouveau un projet d'évolution du type d'accueil est en cours d'élaboration.

L'accueil des 4-6 ans pendant les mercredis et les vacances scolaires, serait une réponse aux besoins actuels des familles, et permettrait d'optimiser l'occupation des places.

(*données issues de : l' « Etude de périmètre Crèche de Mons » de novembre 2021 réalisée par le Département de l'Hérault CD34/DGA DETIE /MDDEP / Service études et prospective/Sandrine Roche-Dailly.ou communiquées par la CAF de l'Hérault)

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

- **Consacrer du temps à l'accueil et à la construction d'une relation de confiance Parents professionnels.**

Dès la prise de contact, pour des renseignements ou une pré-inscription, et par la suite quand la famille fréquente le lieu d'accueil, les échanges et la disponibilité des professionnels sont essentiels.

Les temps d'accueil (adaptation /arrivée/départ) sont des moments privilégiés de partage d'informations entre les parents et les professionnels. Ils permettent une continuité pour l'enfant, dans la vie quotidienne, entre la maison et le lieu d'accueil.

Certaines familles se présentent avec des demandes ou des attentes qui ne relèvent pas des missions du multi-accueil, dans ce cas elles sont orientées vers d'autres services. Les coordonnées des autres partenaires du réseau sont communiquées : LAEP Bulle parentale, RPE, services DPMIS ...

- **Outils de transmissions et de communication**

Il est parfois proposé aux parents un carnet de liaison notamment pour le suivi des rythmes des bébés.

Les parents et les professionnels peuvent échanger au sujet des nouvelles découvertes de l'enfant, des pratiques éducatives, ou bien régler des questions d'organisation.

L'équipe dispose d'outils pour formaliser et avoir une traçabilité écrite de ces échanges : une feuille journalière au nom de chaque enfant ainsi qu'un cahier de transmissions entre professionnels en sont des exemples.

En cas de besoin, un rendez-vous avec la direction peut être proposé : besoin d'échanger plus longuement, si les parents souhaitent aborder des questions particulières.

Un panneau d'affichage et des dépliants d'information et de prévention sont aussi mis à disposition des familles.

La communication par mail permet dans certains cas une information plus rapide et plus individualisée, y compris pour chaque parent en cas de séparation.

L'outil informatique est important, en ce qui concerne la gestion ; il qui permet de pallier aux difficultés liées à la géographie du territoire de la CDCMC. Nous le développons et l'ajustons

progressivement, selon les besoins.

Nous communiquons également par SMS avec les parents, en ce qui concerne les « instants du quotidien » : une photo de l'enfant est envoyée de temps en temps aux parents !

- **Commission d'attribution des places**

Les pré-inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique des demandes par l'équipe de direction. L'attribution des places pourra être soumise à une commission.

De la même façon, selon l'évolution de la fréquentation, l'attribution des places pour l'accueil des 4-6 ans sera soumise à une commission.

- **Les partenariats et la volonté de s'inscrire dans un réseau.**

- Des journées de travail une fois par trimestre entre les directrices des 3 multi-accueils permettent de maintenir un lien et de construire des projets avec d'autres services de la CDCMC;
- Le matériel et les espaces sont modulables et permettent un accès et l'organisation de réunions en parallèle du lieu d'accueil collectif.
- Les assistantes maternelles du Relais Petite Enfance de secteur et les enfants dont elles ont la charge, peuvent venir, pour des temps de regroupement dans les locaux de la Carousette.
- La proximité d'Equipements soutenus par le Département, la Voie Verte (itinéraire cyclable Passa Païs), La bibliothèque Municipale sont l'occasion de sorties et de rencontres.
- Le partenariat et le soutien au développement du lieu d'accueil :
 - ✓ Un travail régulier de suivi et de conseil, en collaboration avec les services de Protection Maternelle et Infantile du Département de l'Hérault et la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault, permet le maintien et le développement des projets autour de de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire de la CDCMC.
 - ✓ La participation financière apportée aux familles du territoire, mais aussi au gestionnaire du multi-accueil La Carousette, par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Hérault, est conséquente et déterminante pour garantir le maintien du service sur le territoire, la qualité d'accueil et l'accès à un maximum de familles.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

La crèche La Carousette propose une solution de garde pour les familles, mais pas seulement, elle est un lieu de socialisation et elle participe au soutien à la parentalité.

- **Le hall d'accueil** : un espace pour les familles

Il peut se transformer en une belle salle d'exposition avec les œuvres de tous ces petits artistes en herbe !... ou bien des « panneaux photos » avec les photos des enfants lors de sorties, d'activités, de spectacle.

C'est l'occasion les enfants de montrer leurs exploits, leurs découvertes.

C'est aussi un trombinoscope de l'équipe qui est installé dans le sas d'entrée afin que les parents puissent identifier les professionnels. Les familles sont aussi informées par affichage de la présence de stagiaires ou de tout autre intervenant.

- **L'écoute, le soutien, l'orientation**

L'équipe accompagne les parents au quotidien en se rendant disponibles. Des conseils et des orientations peuvent être apportés en fonction des sollicitations des parents, de leurs questionnements et de leurs besoins.

La poursuite de l'allaitement maternel est encouragée. Un espace pour allaiter est proposé aux mamans qui le souhaitent.

L'éducatrice de jeunes enfants de la structure est aussi une personne ressource pour les parents qui ont besoins d'un accompagnement, ou d'une orientation particulière vers un dispositif adapté.

- **Des actions collectives de soutien à la parentalité**

Des ateliers thématiques : peuvent être proposés aux parents ponctuellement ; ils sont l'occasion de rencontres et d'échanges.

Du multi-accueil à l'école :

Un travail en partenariat avec l'école maternelle d'Olargues, a été amorcé en 2018. Une matinée de découverte de l'école est proposée en juin, aux enfants qui vont faire leur rentrée en septembre. Une personne de l'équipe du multi-accueil est présente aux côtés du professeur d'école, et de l'ATSEM, dès l'arrivée des enfants avec leurs parents. Les enfants sont accompagnés vers les jeux et la découverte du lieu. Quand vient le moment de la séparation, il reste une personne que la famille connaît bien « la dame de la crèche ». Les parents, les enfants et les professionnels de l'école peuvent ainsi tisser en douceur les premiers liens.

- **Des moments de convivialité :**

Les familles sont invitées 2 fois par an à des moments conviviaux : en juillet avant la fermeture estivale, autour d'un goûter partagé dans le jardin, c'est une exposition de photos et parfois des ateliers de jeux, et à Noël c'est la découverte des petits cadeaux.

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Il est proposé de fréquenter parfois dans un premier temps en Accueil Occasionnel puis d'évoluer ensuite vers un contrat d'Accueil régulier.

En accueil régulier, les contrats peuvent être de 3 mois minimum, sur la période de janvier à juillet, puis d'août à décembre. Cela permet au(x) parent(s) d'ajuster les besoins de garde à leur rythme de travail.

Ils peuvent prévoir des « vacances au contrat » au moment de sa signature, et fixer la date au moins 1 mois à l'avance. Beaucoup de familles ne connaissent pas leurs dates de congés au moment de la signature du contrat d'accueil, et/ou changent de situation vis-à-vis du travail.

Cette souplesse de fonctionnement permet de répondre aux besoins des familles de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle.

En cas de changement soudain de situation familiale (séparation, déménagement, ...) un préavis d'un mois suffit à la résiliation du contrat.

Lorsque l'enfant entre à l'école, il peut poursuivre l'accueil en alternance ou venir occasionnellement pendant les vacances scolaires.

Sur la commune de Mons La Trivalle et sur l'ensemble du territoire les deux parents travaillent, d'autres travaillant à temps partiel, ou bien en situations d'insertion ou de précarité sociale, des parents isolés, des familles avec des origines et des cultures différentes.

Cette diversité met en évidence des besoins très variables en matière de mode d'accueil. Le multi accueil est aussi un espace « ressource » pour certaines familles.

Pour répondre à ces différents besoins, la crèche a plusieurs orientations sociales prioritaires :

L'accessibilité à tous permet de lutter contre les exclusions : les places disponibles sont attribuées en fonction de l'ordre chronologique de préinscription. Dès qu'une place se libère elle est proposée à une ou plusieurs familles ;

La diversité des types d'accueil : Il peut être régulier ou occasionnel à temps complet ou partiel, en journée ou demi-journée. Cet accueil est modulable en fonction des besoins de garde des parents afin qu'ils puissent s'inscrire dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ;

Favoriser les liens sociaux : c'est un lieu d'échanges, de rencontre, et de mixité ;

Inscrire la structure dans un tissu local en identifiant et en travaillant avec les partenaires sociaux : un accueil d'urgence est possible.

Le multi-accueil peut réserver 1 place aux familles orientées par les services du département dans le cadre du Plan Pauvreté.

Il répond parfois à un besoin identifié par les services de PMI. Une convention va être signée pour formaliser ce partenariat.

Des projets d'accueils spécifiques, et des bilans réguliers pourront être réalisés.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Le lieu d'implantation de la structure au cœur d'un Parc Naturel, explique une sensibilité et un questionnement effectif sur l'impact environnemental de l'activité de la crèche depuis le début de son activité en 2004.

Cela à commencer par la pratique du tri sélectif des déchets puis par le choix d'utiliser des produits d'entretien « labellisé bio » et l'utilisation de papier recyclé et de produits bureautiques recyclés ou recyclables (recharges de stylos, dérouleur blanco rechargeable, crayons fluorescent et à papier en bois...)

Un partenariat s'est développé avec le Service des déchets et du Développement Durable de la CdCMC.

L'installation d'un composteur permet la transformation directe des déchets compostables produits lors de la préparation des repas, et donc une réduction de volume des déchets mis au container. Il permet aussi de recueillir les feuilles et l'herbe coupée de l'espace de jeu des enfants. C'est aussi un « support » éducatif : les enfants observent le cuisinier qui vient jeter ses épiluchures, et on observe avec eux régulièrement ce qui se passe dans le composteur et on en

parle...

Le partenariat a aussi pris la forme d'ateliers à destination des parents pour découvrir la préparation de produits ménagers « maison », et de produits cosmétiques et de soin. En amont de la construction du « nouveau » bâtiment en 2015, la qualité et les matériaux utilisés pour la construction et l'équipement mobilier ont été au centre des préoccupations. L'objectif étant, d'offrir un environnement sain aux enfants et à l'équipe : réduire l'exposition aux polluants, luminosité naturelle, acoustique adaptée, isolation thermique. Le choix de créer une cuisine autonome et de préparer les repas des enfants sur place avec des produits locaux et bio s'inscrivent aussi dans cette démarche de soutien à l'économie locale et au développement durable.

Parallèlement, accompagner les enfants dans la découverte de la nature, de ses bienfaits pour la santé, et les sensibiliser à sa protection est souvent au départ de projets d'activités d'éveil :

- **Projet « du jardin à l'assiette »**

Au printemps c'est le chemin « du jardin à l'assiette ». Un potager ainsi que des arbres fruitiers sont implantés dans le jardin de la structure. Les enfants peuvent ainsi semer, planter, voir pousser, arroser, cueillir et amener les légumes et les fruits au cuisinier, avant de pouvoir les consommer. C'est l'éveil des sens, le plaisir de la découverte, et la vie « du jardin à l'assiette » qu'ils observent et qu'ils racontent à leur famille !

Les enfants avec leurs parents ont prélevé des plants de tomates cerises (issus du semis fait dans le jardin de la Carousette) pour les transplanter « à leur maison ». Au quotidien ils ont arrosé et cueilli les tomates jusqu'au mois de septembre...et s'en sont régalé !! Les pommes sont cueillies et dégustées, les pommes de terres arrachées amenées au cuisinier pour qu'il les prépare...

Ce sont aussi des balades à l'extérieur de l'établissement, à la découverte de la faune et la flore qui nous entourent : on va observer chez les voisins les moutons ou les poules, on trouve sur notre chemin un lombric, un escargot ou une chenille ! et on ne l'écrase pas, on l'observe...longuement Et on écoute les oiseaux.

Mieux connaître la nature, c'est la respecter et mieux la protéger !